



Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		PREPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À RAMPE ou PNEUMATIQUE		NETTOYAGE		
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMEE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C)		Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique (**)	Réutilisables	Réutilisables (en cas de contact avec la culture traitée)	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel		(si application avec un pulvérisateur à rampe)	EPI vestimentaire ET EPI partiel		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4				Type 4 avec capuche (si application avec un pulvérisateur pneumatique)			
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)							
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN143) de classe P3 ou A2P3 (EN 14387)							
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN143) de classe P3				en cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées			

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Trebon 30 EC (AMM 9400085) 287,5 g/l étofenprox, formulation EC. Marque déposée : Mitsui Chemicals Agro, Inc. Détenteur homologation : Belchim Crop Protection NV. P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P260 Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P301+P330+P331 En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir. P305+P351+P338+P310 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison, un médecin. SPe2 pour les usages sur « Porte graine - Légumineuse fourragères » et lavande : Pour protéger les organismes aquatiques, utiliser un équipement d'application présentant une efficacité minimale de 75 % pour réduire la dérive de pulvérisation (matériel d'application à basse pression, buse à réduction de dérive...). SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT (selon les usages) de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineux de printemps, lin fibre, cultures porte-graines (hors betteraves industrielles et fourragères) ; de 50 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineux d'hiver ; de 20 m comportant un DVP non traité d'une largeur de 5 m en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines betteraves industrielles et fourragères ; de 20 m comportant un DVP non traité d'une largeur de 20 m en bordure des points d'eau pour les usages sur tabac ; de 50 m comportant un DVP non traité d'une largeur de 5 m en bordure des points d'eau pour les usages sur lavande ; de 50 m comportant un DVP non traité d'une largeur de 20 m en bordure des points d'eau pour les usages sur arbres et arbustes, cultures florales et plantes vertes, rosier ; de 50 m comportant un DVP non traité d'une largeur de 20 m en bordure des points d'eau avec une dose ne dépassant pas 120 g sa/ha/an pour les usages sur vigne. SPe3 Pour les usages sur cultures florales et plantes vertes, rosiers, PPAM non alimentaires : pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une ZNT de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente ; et de 20 m par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vigne, arbres et arbustes. SPe8 Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par "emploi possible". Pour les usages sur vigne : Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison ou en présence d'exsudats. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, cf <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, cf l'étiquette ou www.phytodata.com

- Danger.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H362 Peut-être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme.
 - EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Distribué par Belchim Crop Protection, 3 allée des Chevreuils 69380 Lissieu. T. 04 78 83 40 66. www.belchim.fr
Agrément NC00838 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Sept.22



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.